



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 septembre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Est absente: Madame la conseillère Anne Létourneau

À 17 heures, monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussières demande d'observer une minute de silence en mémoire des soldats Patrick Lormand et Jonathan Couturier ainsi qu'aux membres du 2^e Bataillon du Royal 22^e Régiment des Forces armées canadiennes, décédés en Afghanistan.

CV-2009-1004 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400 - Dotation d'un programme de surveillance environnementale des projets situés en zone sensible sur le territoire de la ville de Québec, impliquant le recours à des ressources spécialisées internes et externes - EN2009-067**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, conformément au sommaire décisionnel EN2009-067, à l'effet que la Ville de Québec se dote, dans les plus brefs délais, d'un programme de surveillance environnementale des projets situés en zone sensible sur son territoire, impliquant le recours à des ressources spécialisées dans les domaines concernés, et ce, sous réserve des approbations budgétaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certains ajustements, R.V.Q. 1558

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certains ajustements*, R.V.Q. 1558 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

CV-2009-1008 **Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certains ajustements, R.V.Q. 1558 - AT2009-173***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certains ajustements*, R.V.Q. 1558.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 1559

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions*, R.V.Q. 1559 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

CV-2009-1009 Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 1559 - AT2009-174

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions*, R.V.Q. 1559.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence. Il est 19 h 50.

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation d'un plan d'aménagement d'ensemble à l'égard du groupe formé des zones 21513Ha, 21518Mb et 21525Ha de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1560

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation d'un plan d'aménagement d'ensemble à l'égard du groupe formé des zones 21513Ha, 21518Mb et 21525Ha de l'arrondissement Les Rivières*, R.V.Q. 1560 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

CV-2009-1010 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation d'un plan d'aménagement d'ensemble à l'égard du groupe formé des zones 21513Ha, 21518Mb et 21525Ha de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1560 - AT2009-175**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation d'un plan d'aménagement d'ensemble à l'égard du groupe formé des zones 21513Ha, 21518Mb et 21525Ha de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1560.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1011 **Demande de délai additionnel jusqu'au 1^{er} octobre 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009 - Mesures compensatoires pour les ateliers d'artistes - DG2009-102**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Pierre Maheux, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009, concernant les mesures compensatoires pour les ateliers d'artistes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1012 **Adjudication de contrats en vue de la fourniture annuelle d'accessoires et de composantes électriques pour véhicules légers, véhicules lourds et génie civil - Période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2012, avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois (VQ-41697) - AP2009-442 (Ra-1493)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de la fourniture annuelle d'accessoires et de composantes électriques pour véhicules légers, véhicules lourds et génie civil, au cours de la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2012, avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41697 et aux prix unitaires de leur soumission respective en

date des 16, 23 et 26 juin 2009, pour chacun des lots de la façon suivante, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes :

- « Mack Ste-Foy inc. », pour le lot 1;
- « UAP inc. (Traction Québec) », pour le lot 2;
- « UAP inc. (Napa Beauport) », pour le lot 3.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel, appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard, les membres du conseil acceptent que les sommaires décisionnels AJ2009-063 à AJ2009-081 soient soumis en bloc, pour adoption.

CV-2009-1013 Ouverture de la 1^{re} Avenue, située sur les lots 3 598 196 et 3 598 194 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-063 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la 1^{re} Avenue, située sur les lots 3 598 196 et 3 598 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1014 Ouverture de la rue de Merlac, située sur le lot 2 228 810 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - AJ2009-064 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de Merlac, située sur le lot 2 228 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1015 Ouverture de la rue des Tiarelles, située sur le lot 4 090 610 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute–Saint–Charles - AJ2009-065 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue des Tiarelles, située sur le lot 4 090 610 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1016 Ouverture de la rue France, située sur le lot 4 073 415 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-066 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue France, située sur le lot 4 073 415 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1017 Ouverture de la rue Fortin, située sur le lot 4 046 544 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - AJ2009-067 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Fortin, située sur le lot 4 046 544 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1018 Ouverture de la rue de la Rivière-Nelson, située sur le lot 4 237 243 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-069 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Rivière-Nelson, située sur le lot 4 237 243 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1019 Ouverture de la rue de la Berline située sur le lot 3 844 475, de la rue D'Artois située sur le lot 3 844 479 et de la rue de la Contredanse située sur les lots 1 987 683 et 3 844 484, tous du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-070 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Berline située sur le lot 3 844 475, de la rue D'Artois située sur le lot 3 844 479 et de la rue de la Contredanse située sur les lots 1 987 683 et 3 844 484, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1020 Ouverture de la rue Seigneuriale, située sur les lots 4 129 406 et 4 129 407 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-071 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Seigneuriale, située sur les lots 4 129 406 et 4 129 407 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1021 Ouverture de l'avenue Saint-David, située sur les lots 4 115 584 et 4 115 585 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-073 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de l'avenue Saint-David, située sur les lots 4 115 584 et 4 115 585 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1022 Ouverture de la rue France, située sur les lots 3 306 846 et 4 073 417 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-074 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue France, située sur les lots 3 306 846 et 4 073 417 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1023 Ouverture de la rue Brodier, située sur le lot 4 056 817 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-075 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Brodier, située sur le lot 4 056 817 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1024 Ouverture de l'avenue Royale, située sur le lot 3 985 881 du cadastre du Québec - Arrondissement Beauport - AJ2009-076 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de l'avenue Royale, située sur le lot 3 985 881 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1025 Ouverture de la rue des Ronces, située sur le lot 1 309 554 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - AJ2009-077 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue des Ronces, située sur le lot 1 309 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1026 Ouverture de la rue des Cyprès, située sur le lot 3 764 210 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-079 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue des Cyprès, située sur le lot 3 764 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1027 Ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et de la 1^{re} Avenue, situées sur les lots 4 324 474 et 3 564 425 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-080 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et de la 1^{re} Avenue, situées sur les lots 4 324 474 et 3 564 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1028 Ouverture du boulevard de la Colline, situé sur les lots 2 210 216, 4 139 137, 4 139 123, 4 139 129 et 4 139 131 du cadastre du Québec - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-081 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard de la Colline, situé sur les lots 2 210 216, 4 139 137, 4 139 123, 4 139 129 et 4 139 131 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1029 Conclusion d'une entente de développement culturel et d'aide à la restauration des biens patrimoniaux 2009-2012 entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Québec - AT2009-205 (Ra-1494)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Québec, relativement au développement culturel et à l'aide à la restauration des biens patrimoniaux, au cours des années 2009, 2010, 2011 et 2012, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1030 Autorisation à l'arrondissement La Cité - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat en vue d'obtenir les services d'une agence de sécurité, afin d'agir à titre d'agents de stationnement sur le territoire des arrondissements La Cité et Limoilou - Période du 1^{er} octobre 2009 jusqu'au 30 septembre 2012 (VQ-41432) - AP2009-484 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'arrondissement La Cité à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Services McKinnon inc. », du contrat pour les services d'une agence de sécurité afin d'agir à titre d'agents de stationnement sur le territoire des arrondissements La Cité et Limoilou et à délivrer, pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation de dispositions relatives au stationnement et autres dispositions prévues dans l'appel d'offres, au cours de la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2012, pour un montant annuel estimé à 826 556,72 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41432 et à sa soumission en date du 23 juillet 2009;
- 2° le personnel de la firme « Services McKinnon inc. » à agir à titre d'agent(e)s de stationnement et ainsi à délivrer, pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infractions dans le cas de violation aux dispositions relatives au stationnement sur le territoire des arrondissements La Cité et Limoilou.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1031 Adjudication d'un contrat pour des services de téléphonie Centrex, d'une durée de cinq (5) ans (VQ-41828) - AP2009-491 (CT-AP2009-491) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Bell Canada », le contrat en vue d'obtenir des services de téléphonie Centrex, d'une durée de cinq (5) ans, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41828 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 18 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1032 Ajout au contrat « Entreprise », excluant la suite « Office », à « Microsoft Corporation » (dossier 39259) - AP2009-536 (CT-2183574, CT-2183863, CT-3196362) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 428 715,05 \$ incluant les taxes au contrat initial adjudgé à « Microsoft Corporation », en vertu de la résolution CV-2008-0086 datée du 4 février 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1033 Ajout au contrat « Entreprise » pour la suite « Office Professionnel Plus » de « Microsoft Corporation » (dossier 39259) - AP2009-537 (CT-2183865) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 235 010,27 \$ incluant les taxes au contrat initial adjudgé à « Microsoft Corporation », en vertu de la résolution CV-2008-1228 datée du 15 décembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1034 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2015 (VQ-41851) - AP2009-538 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Veolia ES Matières résiduelles inc. », du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, au cours de la période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2015, selon les prix unitaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41851 et à sa soumission en date du 28 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1035 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement Laurentien - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41694) - AP2009-540 (CT-2183716, CT-2183717) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Axco Aménagements inc. », du contrat pour le déneigement des rues de la zone secteur résidentiel Chauveau, route de l'Aéroport (3C016), de l'arrondissement Laurentien, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, pour un montant de 1 109 672,80 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 15 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1036 Approbation de la cession, de « Bodycote Canada inc. » à « Exova Canada inc. », des contrats adjugés par la Ville de Québec - AP2009-545 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver la cession, de « Bodycote Canada inc. » à « Exova Canada inc. », des contrats adjugés par la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1037 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat relatif à l'opération du dépôt à neige de la Colline - Saisons 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 (VQ-41695) - AP2009-550 (CT2183800) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Entreprises I. Rhéaume inc. », du contrat en vue d'opérer le dépôt à neige de la Colline de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, au cours de la période du

1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41695 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 5 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1038 Autorisation à l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour le déneigement de certaines rues de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles - Période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011 (VQ-41694) - AP2009-556 (CT2183793) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Inter-Cité Construction ltée », du contrat pour le déneigement des rues de la zone Neufchâtel au nord de Saint-Claude, boulevard Valcartier, Sainte-Geneviève (6C026), de l'arrondissement La Haute-St-Charles, au cours de la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2011, pour un montant de 895 776,32 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41694 et à sa soumission en date du 16 juillet 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1039 Prolongement de la rue de Chamerolles et du boulevard Savard et ouverture d'une nouvelle rue du côté est du boulevard Robert-Bourassa - Faubourg Le Raphaël - District électoral de Neufchâtel (8) - Arrondissement Les Rivières - DE2009-104 (CT-DE2009-104) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu :

- 1^o d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Gély Construction inc. », qui implique notamment la construction d'une nouvelle rue (950 mètres) à l'est du boulevard Robert-Bourassa, le prolongement de la rue de Chamerolles (35 mètres) et du boulevard Savard (45 mètres), soit une longueur approximative totale de mille-trente mètres linéaires (1030 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint

en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « Gély Construction inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Gély Construction inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Gély Construction inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue, réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 295 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1040 Abrogation de la résolution CV-2009-0677 - Prolongement des rues Françoise-Encelin et Isabelle-Doucinet - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-112 (CT-DE2009-112) — (Ra-1494)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0677, adoptée par le conseil de la ville le 15 juin 2009, relative au projet de prolongement des rues Françoise-Encelin et Isabelle-Doucinet;

- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », qui implique le prolongement des rues Françoise–Encelin et Isabelle-Doucinet, sur une longueur approximative de trois-cent-cinquante mètres linéaires (350 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 4° d'autoriser « Placements PM inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 15 970 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement la séance.

CV-2009-1041 Prolongement des rues des Cithares et des Condors - Boisé Royal phase V - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-115 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par

« 9078-0859 Québec inc. », comprenant notamment le prolongement de deux (2) rues, sur une longueur approximative de deux-cent-cinq mètres linéaires (205 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « 9078-0859 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9078-0859 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9078-0859 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1042 Prolongement de la rue du Colorado - District électoral de Chauveau (35)- Arrondissement Laurentien - DE2009-116 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », qui implique notamment le prolongement d'une rue, sur une longueur approximative de cent-trente mètres linéaires (130 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement

conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;

- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1043 Prolongement des rues des Autochtones, des Mauriciens et des Albertains - Développement Sentier du Boisé phase II - District électoral des Monts (20)- Arrondissement Charlesbourg - DE2009-119 (CT-DE2009-119) — (Ra-1494)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase II du projet « Sentier du Boisé » à être réalisé par « Promotions Immobilières Allegro inc. », qui implique le prolongement des rues des Autochtones, des Mauriciens et des Albertains, sur une longueur approximative de trois-cent-quatre-vingt-dix mètres linéaires (390 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Promotions Immobilières Allegro inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Promotions Immobilières Allegro inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Promotions Immobilières Allegro inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses

amendements;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 113 395 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Fermeture de cent-seize (116) règlements d'emprunt, réduction des pouvoirs de dépenser, annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) et utilisation des soldes disponibles desdits règlements

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé :

- 1° de procéder à la fermeture des cent-seize (116) règlements d'emprunt, comme illustré à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier aux règlements, tel qu'identifié à l'annexe A jointe audit sommaire, une somme de 291 124,81 \$ à même le fonds général de la Ville de l'année 2009;
- 3° de réduire les pouvoirs de dépenser d'un montant de 15 514 876,83 \$;
- 4° d'annuler les soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) totalisant 19 899 002 \$;
- 5° d'utiliser, pour chaque ancienne ville ainsi que pour la nouvelle Ville de Québec, les soldes disponibles des règlements, au montant de 1 283 726,35 \$, de la façon suivante :
 - affecter 87 700 \$ au paiement de refinancements en 2010;
 - affecter au service de la dette :
 - en 2010 : 514 454,80 \$;
 - en 2011 : 70 821,67 \$;
 - en 2012 : 62 187,10 \$;
 - en 2013 : 62 576,10 \$;
 - en 2014 : 63 044,90 \$;

et de retourner, au surplus de l'ancienne ville de Charlesbourg, une somme de 280 558,99 \$ et au surplus de la nouvelle Ville de Québec, une somme de 142 382,79 \$, pour un total de 422 941,78 \$;

6° de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'ajuster les registres en conséquence.

Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt demande le retrait du dossier. Après discussion, monsieur le conseiller Richard Côté accepte de retirer le dossier. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1044 Fermeture d'une partie de la rue de Saint-Vallier Est et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 314 861 du cadastre du Québec - Arrondissement La Cité - GI2009-125 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue de Saint-Vallier Est, constituée d'une partie du lot 1 314 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 473 596 du susdit cadastre et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1045 Vente d'une partie du lot 1 944 919 du cadastre du Québec et cession des droits sur des conduites désaffectées d'aqueduc et d'égout - Arrondissement Les Rivières - GI2009-126 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la vente, à messieurs Jean-Guy Bibeau et Roger Bibeau, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 944 919 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 436 862 du susdit cadastre, d'une superficie approximative de cent-onze mètres carrés et quatre dixièmes (111,4 m²), pour un montant de 3 550 \$ excluant les taxes, ainsi que tous les droits que la Ville a ou pourrait avoir sur les conduites désaffectées suivantes :

- une conduite d'aqueduc localisée sur les parties des lots 1 942 944, 1 944 919, 1 942 073, 1 942 074 et 1 942 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, dont les superficies respectives sont de cinq mètres carrés (5 m²), six mètres carrés et un dixième (6,1 m²), onze mètres carrés et huit dixièmes (11,8 m²), vingt-deux mètres carrés et sept dixièmes (22,7 m²) et onze mètres carrés et deux dixièmes (11,2 m²), pour un total de cinquante-six mètres carrés et huit dixièmes (56,8 m²);
- une conduite d'égout localisée sur les parties des lots 1 942 073,

1 942 074, 1 942 072 et 2 228 499 du susdit cadastre, dont les superficies respectives sont de quinze mètres carrés et sept dixièmes (15,7 m²), quinze mètres carrés et cinq dixièmes (15,5 m²), neuf mètres carrés et un dixième (9,1 m²) et quatorze mètres carrés et un dixième (14,1 m²), pour un total de cinquante-quatre mètres carrés et quatre dixièmes (54,4 m²);

le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et consentement à une servitude joint en annexe au sommaire décisionnel.

Un déboursé global de 4 740,75 \$ incluant les taxes a déjà été effectué et se détaille ainsi :

- un prix de vente de 3 550 \$ excluant les taxes;
- les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1046 **Modification de la résolution CV-2005-1189 - Appropriation des fonds nécessaires - Services professionnels requis pour le projet « Place Jacques-Cartier » - GI2009-127 (CT-GI2009-127) — (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de modifier, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2005-1189, adoptée par le conseil de la ville le 3 octobre 2005, afin d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à s'approprier les fonds nécessaires en vue de retenir les services professionnels requis pour le projet « Place Jacques-Cartier ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1047 **Vérification du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec - RH2009-997 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu que la Ville donne son accord afin de confier la vérification de la caisse de retraite du régime de retraite de l'ancienne Ville de Québec au vérificateur de la Ville, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1048 **Approbation, pour la saison hivernale 2009-2010, des taux et des tarifs relatifs au transport de la neige et de la glace par les camionneurs et camionneuses privés - TP2009-049 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver les taux et les tarifs de transport de neige et de glace pour la saison hivernale 2009-2010, tels qu'indiqués à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 22 septembre 2009.

CV-2009-1049 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier SAI-Q-138481-0708 (Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec) - AJ2009-057 (CT-AJ2009-057) — (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'autoriser, dans le cadre des procédures d'expropriation actuellement pendantes devant le Tribunal administratif du Québec, un règlement hors cour du dossier SAI-Q-138481-0708 (Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec) pour la somme de 90 000 \$;
- 2° d'autoriser, dans le cadre des procédures d'expropriation, la cession du lot 4 362 673 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de cinq-mille-huit-cent-quatre-vingt-quatre mètres carrés et six dixièmes (5 884,6 m²), la Ville se réservant toutefois pour ses besoins les servitudes décrites au plan 2009095AFI.DGN préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, le 8 juin 2009, sous le numéro 728 de ses minutes, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, cette cession devant être notariée, aux frais de la Ville, dans les cent-quatre-vingts (180) jours à compter du 3 juin 2009;
- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer la déclaration de règlement hors cour dans le dossier du Tribunal administratif du Québec, section des Affaires immobilières, SAI-Q-138481-0708 (Ville de Québec c. Les Soeurs de la Charité de Québec);

- 4° d'autoriser le Service des finances à verser à monsieur Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, la somme de 2 257,50 \$ (2 000 \$ + TPS 100 \$ et TVQ 157,50 \$);
- 5° d'autoriser le Service des finances à verser à « Groupe Altus » (monsieur Alain Roy, évaluateur), la somme de 5 305,40 \$ (4 700,25 \$ + TPS 235,01 \$ et TVQ 370,14 \$);
- 6° d'autoriser le Service des finances à verser à « Stein Monast », la somme de 2 103,73 \$ pour honoraires judiciaires;
- 7° d'autoriser le Service des affaires juridiques à accomplir tout acte utile et à signer tout autre document utile à l'accomplissement des présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1050 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Cardinal-Villeneuve et de la 18^e Rue, à l'intersection située sur le lot 4 269 781 du cadastre du Québec - Arrondissement Limoilou - AJ2009-062 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Cardinal-Villeneuve et de la 18^e Rue, à l'intersection située sur le lot 4 269 781 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1051 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 3 486 107 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-068 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 3 486 107 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1052 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 562 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-072 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur le lot 4 066 562 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1053 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et du boulevard Louis-XIV, situés sur les lots 3 564 419, 3 564 421 et 3 564 423 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-078 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ouverture de la rue Trait-Carré Ouest et du boulevard Louis-XIV, situés sur les lots 3 564 419, 3 564 421 et 3 564 423 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1054 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2009-0302 et l'émission d'un avis de conformité sur le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec, sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-202 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'abrogation de la résolution CA-2009-0302;

2° l'émission d'un avis de conformité sur le projet « Poste Anne-Hébert à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV » d'Hydro-Québec, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1055 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-158 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de planifier l'aménagement et le développement du secteur du campus intercommunautaires en annexe 1 du PDAD, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-209 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-158 modifiant le Règlement R.V.Q. 990 dans le but de planifier l'aménagement et le développement du secteur du campus intercommunautaires en annexe 1 du PDAD, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1056 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-167 modifiant le Règlement de zonage (480-85) visant à créer les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10 secteur campus intercommunautaires, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-212 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-167 modifiant le Règlement de zonage (480-85) visant à créer les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10 secteur campus intercommunautaires, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1057 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-168 modifiant le Règlement de lotissement (481-85) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-214 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-168 modifiant le Règlement de lotissement (481-85) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures visant les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1058 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-169 modifiant le Règlement numéro 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour inclure les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-215 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-169 modifiant le Règlement numéro 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour inclure les zones RB/B-11, RC-7, RC-8, RC-9 et RC-10, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté, les membres du conseil acceptent que les sommaires décisionnels AT2009-217 à AT2009-224 soient soumis en bloc, pour adoption.

CV-2009-1059 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une demande d'exclusion de la zone agricole provinciale du lot 1 218 487 du cadastre du Québec (ferme SMA) - AT2009-217 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay-Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

1° d'adresser, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une demande à l'effet d'exclure de la zone agricole un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 218 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux-cent-dix-sept-mille-deux-cent-un mètres carrés (217 201 m²), en faisant valoir notamment les motifs suivants :

- la Ville de Québec veut favoriser, sur ce lot, un lieu d'implantation d'entreprises technologiques et scientifiques;
- un lieu d'implantation d'entreprises technologiques et scientifiques s'inscrit en conformité avec les orientations de développement pour le secteur D'Estimauville prévues au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec et au plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec;
- ce terrain est situé à proximité de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) et plus spécialement, du Centre de recherche de l'Université Laval-Robert-Giffard (CRULRG), situé dans l'aile « est » de l'IUSMQ, ce qui en fait un endroit privilégié pour le développement d'un lieu d'implantation d'entreprises technologiques et scientifiques;
- ce lot ne faisait pas partie du décret de région agricole désignée. Il a été inclus à la zone agricole permanente, à la suite d'une décision rendue par la CPTAQ le 19 novembre 1986 (dossier 109494);
- ce lot est situé dans un milieu fortement urbanisé, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc. À l'exception d'un lot adjacent d'une superficie de sept-mille-quatre-cent-quatre-vingt-six mètres carrés (7 486 m²) (lot 1 218 370), ce terrain est enclavé de toutes parts par de multiples usages autres qu'agricoles. Dans pareil contexte, il s'avère difficile et très contraignant d'y pratiquer une agriculture active et dynamique;
- le seul autre usage agricole contigu (lot 1 218 370) se spécialise dans la floriculture (culture en serres). Ce lot a également été inclus dans la zone agricole provinciale, à la suite d'une décision de la CPTAQ rendue le 13 juin 1988 (dossier 136973) et rectifiée le 22 février 1989;
- dans ce contexte, il s'avérait de plus en plus contraignant et difficile d'appliquer sur cette terre agricole des pesticides (fongicides, herbicides et insecticides) et d'y épandre des fumiers et des lisiers. Les types de culture pouvant s'y pratiquer s'en trouvent d'autant plus limités;
- « Les Soeurs de la Charité de Québec » avait déjà mis fin à la

production laitière, à la production horticole pratiquée en serre et en champ et elle mit aussi un terme à l'exploitation de la « Fromagerie S.M.A »;

- tous les bâtiments agricoles présents sur le lot visé furent démolis (grange-étable, silos, remise, serres, bureau administratif et fromagerie);
 - la concrétisation de ce projet n'affecterait pas davantage l'homogénéité du secteur concerné, pas plus qu'il ne saurait limiter et affecter la pratique de l'agriculture sur le seul lot agricole adjacent, en raison du type d'agriculture qui y est pratiqué;
 - la présence des multiples usages non agricoles ceinturant le terrain visé en fait un endroit déstructuré sur le plan agricole;
 - la ressource eau ne serait pas affectée, puisque le projet de développement visé par la demande sera relié au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Québec;
- 2° de mandater le Service de l'aménagement du territoire et le Service des affaires juridiques afin de préparer la demande d'exclusion de ce lot et de la présenter à la CPTAQ, avec le support des experts qu'ils jugeront nécessaires;
- 3° de requérir l'appui de la Communauté métropolitaine à cette demande d'exclusion.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1060 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 112-2009 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-219 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 112-2009 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1061 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la résolution numéro 89-09 autorisant un projet particulier pour le 6345 et 6365, boulevard Wilfrid-Hamel, situés dans la zone C-C/4 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-220 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la résolution numéro 89-09 autorisant un projet particulier pour le 6345 et 6365, boulevard Wilfrid-Hamel, situés dans la zone C-C/4 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1062 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 108-2009 modifiant le chapitre 13 du Règlement de zonage numéro V-965-89 - logements au sous-sol de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-221 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 108-2009 modifiant le chapitre 13 du Règlement de zonage numéro V-965-89 - logements au sous-sol de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1063 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 109-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 concernant la surveillance des bâtiments de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-222 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 109-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 concernant la surveillance des bâtiments* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1064 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro 114-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 - article 3.2.1.4 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-223 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement numéro 114-2009 modifiant le Règlement de construction numéro V-964-89 - article 3.2.1.4* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1065 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement numéro REGVSAD-2009-163 modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - zone PAE-2 (Pascal Normandin), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-224 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du

Règlement numéro REGVSAD–2009–163 modifiant le Règlement de zonage 480–85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - zone PAE–2 (Pascal Normandin), aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1066 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation des équipements requis pour les systèmes d'injection de coagulant et de floculant aux stations Est et Ouest de la Ville de Québec (VQ-41829) - AP2009-529 (CT-2184202) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « La Cie Wilfrid Allen Ltée », du contrat en vue de la fourniture et de l'installation des équipements requis pour les systèmes d'injection de coagulant et de floculant aux stations Est et Ouest de la Ville de Québec, pour un montant de 3 145 713,38 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ–41829 et à sa soumission en date du 25 août 2009, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 504.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1067 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration de la cartographie de la capacité hydraulique des principaux cours d'eau PPD2009749 (dossier 41983) - AP2009-558 (CT-2184379) — (Ra-1494)

Monsieur le conseiller François Picard déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Centre d'expertise hydrique du Québec », du contrat en vue de l'élaboration de la cartographie de la capacité hydraulique des principaux cours d'eau, PPD2009749 (dossier 41983), pour un montant de 683 006,63 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1068 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de trois (3) avenants aux conventions de prêts intervenues entre la Ville de Québec et ExpoCité, les 2 mai 2005, 26 septembre 2006 et 3 décembre 2007 - FN2009-052 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation des modifications aux programmes d'immobilisations, pour les années 2005 et 2007, telles qu'indiquées aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel.
- 2° la conclusion de trois (3) avenants aux conventions de prêts intervenues entre ExpoCité et la Ville de Québec, les 2 mai 2005, 26 septembre 2006 et 3 décembre 2007, afin de permettre la réalisation des programmes d'immobilisations pour chacun des exercices financiers 2005, 2006 et 2007 d'ExpoCité, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux trois (3) projets d'avenant joints en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1069 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture de cinq (5) règlements d'emprunt dont la compétence relève de l'agglomération de la Ville de Québec, la réduction des pouvoirs de dépenser et l'annulation des soldes résiduels (pouvoir d'emprunt) - FN2009-056 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de procéder à la fermeture des cinq (5) règlements d'emprunt dont la compétence relève de l'agglomération de la Ville de Québec, comme illustré à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier aux règlements, comme identifié à ladite annexe, un montant de 4 874,19 \$ à même le fonds général de l'agglomération de la Ville de Québec;
- 3° de réduire les pouvoirs de dépenser d'un montant de 1 954 823,81 \$;

4° d'annuler les soldes résiduaire (pouvoir d'emprunt), totalisant 3 433 030 \$;

5° de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'ajuster les registres en conséquence.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1070 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, effectué le 8 septembre 2009 - FN2009-058 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 85 000 000 \$, en date du 23 septembre 2009, avec une échéance moyenne de cinq (5) ans et un (1) mois, pour un coût d'emprunt de 3,70002 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège.

Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec*

relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492.

Monsieur le conseiller Conrad Verret demande le retrait du dossier. Après discussion, monsieur le maire Régis Labeaume retire le dossier. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1071 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole, R.A.V.Q. 494 - AT2009-218 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement d'un centre majeur d'activités à même une aire agricole, R.A.V.Q. 494.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1072 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 504 - Renonciation au droit d'opposition - TP2009-048 (Ra-1494)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 504.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux*

d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 504.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1073 ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de prolongement de la rue Lepire entre les boulevards de la Colline et Valcartier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1576 - AT2009-231***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de prolongement de la rue Lepire, entre les boulevards de la Colline et Valcartier, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents, de même que l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de certains immeubles à des fins municipales.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 000 000 \$ et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1074 ***Appropriation d'un montant de 600 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2009-231***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 600 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1576. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1075 ***Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Fondation Famille Jules Dallaire » quant au versement d'une subvention, au montant de 5 300 000 \$, pour la réalisation de travaux de restauration à l'immeuble sis au 27 1/2 - 35, rue d'Auteuil à Québec et autorisation pour le versement de la subvention - Arrondissement La Cité - DE2009-108 (CT-DE2009-108)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention, au montant de 5 300 000 \$, à la « Fondation Famille Jules Dallaire » pour la réalisation de travaux de restauration, de réhabilitation et de mise en valeur de l'immeuble situé au 27 1/2 - 35, rue d'Auteuil, connu sous le nom de « Maison Loyola », le tout conditionnel à la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Fondation Famille Jules Dallaire » quant au versement, par la Ville, de cette subvention ainsi qu'à l'entrée en vigueur des Règlements R.V.Q. 1530 et R.V.Q. 1531;
- 2° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et la « Fondation Famille Jules Dallaire » quant au versement, par la Ville, d'une subvention au montant de 5 300 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation de l'immeuble situé au 27 ½ - 35, rue d'Auteuil, arrondissement La Cité à Québec, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1076 Prolongement de la rue du Grand-Duc - District électoral de Saint-Michel (22)- Arrondissement Beauport - DE2009-111 (CT-DE2009-111)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Les Aménagements René Drouin inc. », qui implique le prolongement de la rue du Grand-Duc, sur une longueur approximative de cent-soixante mètres linéaires (160 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Aménagements René Drouin inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Aménagements René Drouin inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Aménagements René Drouin inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;

- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 29 610 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1077 ***Demande de délai additionnel jusqu'en mars 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009 - Utilisation du bois dans les projets de construction - DG2009-103***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'en mars 2010, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 juillet 2009, concernant l'utilisation du bois lors de la construction ou de la rénovation d'édifices.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1078 ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction et d'aménagement pour les fins d'équipements de loisir relevant de la compétence du conseil de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1523 - LS2009-024***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction d'un parc de planches à roulettes au parc Victoria et d'aménagement d'un pont piétonnier au parc Chauveau ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y

afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 400 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt de 400 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans de même que l'affectation à la dépense d'une somme de 1 000 000 \$ disponible au Fonds réservé pour des fins de parcs et de terrains de jeux de la Ville de Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1079 Appropriation d'un montant de 1 000 000 \$, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux, en vue de la réalisation des travaux prévus au Règlement R.V.Q. 1523 - LS2009-024

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'approprier un montant de 1 000 000 \$, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux, en vue de la réalisation des travaux prévus au Règlement R.V.Q. 1523.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1080 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009 - Service ambulancier et création d'un service de premiers répondants dans les secteurs de Lac-Saint-Charles, Saint-Émile, Val-Bélair et le nord de Beauport - PI2009-010

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

1° de donner suite à la première recommandation de l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 8 septembre 2009, à l'effet que le conseil de la ville fasse les pressions nécessaires auprès du Gouvernement du Québec afin qu'il s'assure d'une couverture adéquate par les véhicules ambulances de tout le territoire de la ville de Québec;

2° de ne pas donner suite à la deuxième recommandation du même avis de proposition.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1081 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 407, la conclusion d'une convention de prêt entre la Ville de Québec et ExpoCité pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2008 d'ExpoCité, l'approbation des modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2008 et l'autorisation, à ExpoCité, à emprunter la somme de 2 590 000 \$ - Renonciation au droit d'opposition - FN2009-050

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'approuver les modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2008, telles qu'indiquées aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser ExpoCité à emprunter la somme de 2 590 000 \$ auprès de la Ville de Québec pour réaliser son programme d'immobilisations 2008;
- 3° d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 407*;
- 4° d'autoriser la conclusion d'une convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 2 590 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2008 d'ExpoCité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de prêt joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 2 590 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2008 d'ExpoCité.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 407*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1082 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 474, la conclusion d'une convention de prêt entre la Ville de Québec et ExpoCité pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2009 d'ExpoCité, l'approbation des modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2009 et l'autorisation, à ExpoCité, à emprunter la somme de 3 785 000 \$ - Renonciation au droit d'opposition - FN2009-051**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° d'approuver les modifications au programme d'immobilisations pour l'année 2009, telles qu'indiquées aux documents joints en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser ExpoCité à emprunter la somme de 3 785 000 \$ auprès de la Ville de Québec pour réaliser son programme d'immobilisations 2009;
- 3° d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 474*;
- 4° d'autoriser la conclusion d'une convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 3 785 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2009 d'ExpoCité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention de prêt joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de prêt entre ExpoCité et la Ville de Québec, au montant de 3 785 000 \$, pour permettre la réalisation du programme d'immobilisations 2009 d'ExpoCité.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur*

l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 474.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1083 Virement de fonds - Versement d'une subvention à l'« Association du hockey mineur » de Sainte-Foy – Sillery - A3LS2009-040 (CT-2184163) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le virement d'une somme de 15 000 \$ du poste « contingent » de proximité vers le budget d'opération de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à l'activité 7160600 (Subventions loisirs);
- 2° le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 \$ à l'« Association du hockey mineur » de Sainte-Foy – Sillery pour la saison 2009–2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1084 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement au partage des services offerts et des coûts pour les organismes conjoints reconnus par les deux (2) Villes - Modification à l'impact financier - A8LS2009-044 (CT-A8LS2009-044) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de modifier le montant à payer de 10 000 \$, à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, dûment autorisé par le conseil de la ville (résolution CV–2009–0551), par le montant de 17 424 \$ incluant les taxes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1085 Virement de fonds - Balayures de rues - A8RC2009-005 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu d'autoriser le virement de fonds identifié à la fiche de virement jointe en annexe au sommaire décisionnel, afin de poursuivre les opérations de balayures de rues dans l'arrondissement Laurentien.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1086 Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition de camions multi-compartiments servant à la cueillette des matières résiduelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1549 - EM2009-009 (Ra-1493)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de deux camions multi-compartiments requis aux fins de la cueillette des matières résiduelles des paniers de rues.

Ce règlement prévoit une dépense de 770 000 \$ pour l'acquisition des biens ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1087 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réaménagement des parcs Henri-Casault, Notre-Dame et Maria-Goretti de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1567 - A4LS2009-058 (Ra-1493)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement des parcs Henri-Casault, Notre-Dame et Maria-Goretti de l'arrondissement Charlesbourg ainsi que l'octroi de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 900 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1088 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325 - AT2009-182**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est proposé d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325.*

Monsieur le conseiller André Demers, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Blouin, demande le retrait du dossier.

Après discussion, le vote est demandé sur la proposition de retrait.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Pierre Blouin et André Demers.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

En faveur : 2

Contre : 31

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2009-1089 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325 - AT2009-182**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à*

l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1090 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325 - AT2009-182 (Ra-1494)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement à l'agrandissement de certaines aires de grande affectation urbaine à même certaines aires de grande affectation agroforestière dans les parties de territoire situées :

1° à l'est du boulevard Pie-XI Sud, à l'ouest de l'autoroute Henri-IV et au nord du boulevard des Cimes;

2° à l'est de l'autoroute Henri-IV, à l'ouest de la rue Desportes et au nord du boulevard des Cimes.

Ces modifications visent à permettre les affectations autorisées dans les aires de grande affectation urbaine dans les parties de territoire touchées par lesdites modifications et à prescrire les densités d'occupation du sol appropriées.

De plus, les parties des territoires touchées par ces modifications ne feront plus partie des secteurs de lotissement différés pouvant faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1091 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1554 - A7LS2009-022 (Ra-1494)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et d'amélioration des parcs du Grand-Oasis et Réal-Cloutier situés dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1092 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement à Canac-Marquis Grenier Ltée d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution dans le cadre de la réalisation d'une entente relative à l'abandon d'un usage industriel dérogatoire sur une partie du lot numéro 1 223 120 du cadastre du Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1565 - DE2009-084 (Ra-1494)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 300 000 \$ pour le versement par la ville à Canac–Marquis Grenier Ltée du même montant à titre d'aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution dans le cadre de la réalisation d'une entente relative à l'abandon d'un usage industriel dérogatoire sur une partie du lot numéro 1 223 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, situé en front de l'avenue Royale dans l'arrondissement Beauport.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1093 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et « Canac-Marquis Grenier Ltée » relatif au versement, à « Canac-Marquis Grenier Ltée », d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution situé sur une partie du lot 1 223 120 du cadastre du Québec et à l'acquisition, par « Canac-Marquis Grenier Ltée », du lot 4 420 882 du susdit cadastre - DE2009-084**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Canac-Marquis Grenier Ltée », quant au versement d'une aide à la relocalisation de son centre d'entreposage et de distribution situé sur une partie du lot 1 223 120 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de Québec et à l'acquisition, par « Canac-Marquis Grenier Ltée », du lot 4 420 882 du susdit cadastre;

- 2° le versement, par le Service des finances, d'une somme de 300 000 \$ à « Canac-Marquis Grenier Ltée », comme aide à la relocalisation de son centre d'entrepôt et de distribution situé sur le lot 1 223 120 du même cadastre, suivant les conditions du protocole ci-dessus mentionnées et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1565.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1094 **Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Canac-Marquis Grenier Ltée », à l'égard d'un terrain vague situé dans le secteur nord du parc industriel de Beauport à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-084**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par « Canac-Marquis Grenier Ltée », à l'endroit d'un terrain vague situé dans le secteur nord du parc industriel de Beauport, d'une superficie de trente-et-un-mille-soixante-quatorze mètres carrés (31 074 m²), connu sous le numéro de lot 4 420 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la vente, à « Canac-Marquis Grenier Ltée », du lot 4 420 882 au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant de 919 790,40 \$, dont un acompte de 91 979,04 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-1095 **Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration au parc du Père-Frédéric de l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1411 - A2LS2009-059**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration au parc du Père-Frédéric de l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1411.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1096 *Règlement abrogeant le Règlement sur l'identification des parcs et des équipements culturels ou de loisirs qui relèvent du conseil de la ville et de ceux qui relèvent des conseils d'arrondissement*, R.V.Q. 1426 - DG2009-048

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur l'identification des parcs et des équipements culturels ou de loisirs qui relèvent du conseil de la ville et de ceux qui relèvent des conseils d'arrondissement*, R.V.Q. 1426.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1097 **Adoption d'une résolution sur l'identification des parcs et des équipements culturels ou de loisirs qui relèvent du conseil de la ville et de ceux qui relèvent des conseils d'arrondissement - DG2009-048**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter la résolution jointe en annexe au sommaire décisionnel et portant sur l'identification des parcs et des équipements culturels ou de loisirs qui relèvent de la ville et de ceux qui relèvent des conseils d'arrondissement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1098 *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 1454 - TP2009-037*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 1454.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1099 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la délivrance d'un permis de dépôt de neige à l'égard d'un immeuble situé sur une rue du réseau artériel de la ville, R.V.Q. 1543 - TP2009-037*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coûts des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la délivrance d'un permis de dépôt de neige à l'égard d'un immeuble situé sur une rue du réseau artériel de la ville, R.V.Q. 1543.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1100 *Règlement sur le versement d'une subvention aux Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le projet « Le monastère des Augustines : Lieu de mémoire habité » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1544 - AT2009-171*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention aux*

Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec pour le projet « Le monastère des Augustines : Lieu de mémoire habité » et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1544.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1101 *Règlement modifiant certains règlements d'emprunt ordonnant la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égout relativement au remboursement de l'emprunt et au paiement des intérêts, R.V.Q. 1555 - FN2009-053*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant certains règlements d'emprunt ordonnant la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts relativement au remboursement de l'emprunt et au paiement des intérêts, R.V.Q. 1555.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1102 *Règlement sur l'acquisition du lot numéro 1 218 487 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1557 - GI2009-109*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition du lot numéro 1 218 487 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1557.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1103 *Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1563, tel que modifié - AT2009-228*

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le permis de stationnement sur rue relatif à certaines voies de circulation du réseau artériel relevant du conseil de la ville*, R.V.Q. 1563, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1104 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1564 - AT2009-186*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis de stationnement sur rue du réseau artériel relevant du conseil de la ville*, R.V.Q. 1564.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Jean-Marie Laliberté
Vice-président

SO/lh